



point-justice
informer, orienter, aider

CDAD de l'YONNE

Notice bon de consultation

Vous souhaitez bénéficier d'un bon de consultation gratuite auprès d'un avocat ou d'un huissier.
Merci de cocher sur le formulaire le professionnel choisi.

Vous devez justifier que vos ressources ne dépassent pas les plafonds qui vous permettraient de bénéficier de l'aide juridictionnelle totale ou à 55%.

L'aide juridictionnelle est calculée selon la composition de votre foyer, votre revenu fiscal de référence et la valeur de votre patrimoine.

Pour information, pour une personne seule, les plafonds sont les suivants :

Revenu fiscal de référence : 11.580 €

Valeur du patrimoine mobilier : 11.580 €

Valeur du patrimoine immobilier : 34.734 €

Pour obtenir un bon, vous devez remplir le formulaire joint et fournir **IMPÉRATIVEMENT UNE PHOTOCOPIE DE :**

-pièce d'identité: carte national d'identité, titre de séjour

-dernier avis d'imposition

Si vous n'avez pas d'avis d'imposition ou si votre situation a changé depuis votre dernière déclaration d'impôts:

-les justificatifs de vos ressources sur les six derniers mois (bulletins de paye, notification Pôle Emploi, notification CAF, ...).

-les justificatifs de la composition de votre foyer: livret de famille, attestation CAF,...

Vous pouvez transmettre le formulaire et les pièces justificatives, aux adresses ci-dessus, **par mail, par courrier**, ou les **déposer à l'accueil** du tribunal :

CDADY 5, place du Palais de Justice BP 39 89010 AUXERRE

cdad-yonne@justice.fr

Si vous pouvez bénéficier d'un bon, il vous sera renvoyé **par courrier** à votre adresse.

Vous disposerez alors d'un délai de **3 mois** pour l'utiliser pour l'utiliser auprès du professionnel de votre choix établi dans le ressort du tribunal.

